

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 27 mai 2025

Présents : MME POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, CHAMPION, ARNAUD, BRUNET.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

- D1**
 - SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
 - JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
 - FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.
- D2**
 - SENIORS : 2 équipes
 - JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
 - Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- D3**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- D4**
 - SENIORS : 1 équipe
 - Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle
D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.
534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 - Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ; **ce retrait de points est effectuée à la fin de la saison**

D3 A et B **ERRATUM :** Il n'y a pas de clubs en infraction

FERMETURES

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

INFORMATION IMPORTANTE

Courrier de la LPIFF du 09/05/2025

Clubs débiteurs au titre du relevé du 14/03/2024 au 15/05/2025

Retrait d'1 POINT au classement suite à la non régularisation du relevé pour les clubs concernés :

860294 – VILLENEUVE ACADEMIE FC Catégories Séniors D2.A & D3.A / Séniors Féminines D1 relevé du 14/03 au 15/05

560471 – VITRY 94 ACA FC Catégories CDM D1 / Séniors D4.A / Anciens D4 relevé du 14/03 au 04/05

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

28263203 – NOGENT FC 1 / CHOISY LE ROI AS 2 Séniors D1 du 25/05/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHOISY LE ROI AS 2. Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

29578001 – ST MANDE FC 2 / MAROLLES FC 2 Seniors D4.B du 25/05/25

Courriel de St Mandé du 23/05/25.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe ST MANDE FC 2. Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

COUPE SENIORS

COUPE SENIORS AMITIE

COUPE ENTREPRISE

COUPE CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

COUPE ANCIENS

CHAMPIONNAT +45 ANS

29595455 – VITRY PORTUGAIS UA 42 / MAISONS ALFORT FC 31 anciens + 45 ans poule B du 25/05/2025

Courriel de Maisons Alfort du 21/05/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de MAISONS ALFORT FC 31.

29595543 – ARRIGHI AS 31 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 36 anciens + 45 ans poule C du 25/05/2025

Courriel de Port. Champigny du 23/05/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de CHAMPIGNY PORTUGAIS 36.

COUPE +45 ANS

CRITERIUM +55 ANS

29671211 – PARIS FC 41 / VILLENEUVE ABLON US 41 anciens + 55 ans poule B du 25/05/2025

Courriel de Villeneuve du 22/05/25, manque de joueurs.

La commission enregistre le forfait avisé de VILLENEUVE ABLON US 41.

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

CRITERIUMS U15 F & U 13 F

53150400 – ECOLE PLESSEENNE DE 1 / BONNEUIL CSM 1 U13 F poule C du 25/05/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de BONNEUIL S/MARNE 1.

53156743 – JOINVILLE RC / AC CRETEIL 2 U13 F poule A du 01/06/2025

Courriel de Créteil AC du 27/05/25.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de AC CRETEIL 2.

53156790 – SUCY FC / FC MAISONS ALFORT U15 F du 31/05/2025

Courriel de Maisons Alfort FC du 27/05/25.

La commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé de FC Maisons Alfort.

COUPE FEMININES SENIORS

COUPE FEMININES U15 à 8

53355546 – FONTENAY US 1 / VGA ST MAUR 1 coupe U15 féminines ½ finale du 31/05/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 25/05/25, changement de date, d'horaire et de terrain.

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 07/06/2025 à 13h15 au stade Georges Le Tiec à FONTENAY SS/BOIS.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CHAMPIONNAT U18

29676705 – VILLENEUVE AFC 22 / AVENIR SPORTIF ORLY 21 U18 D3.A du 01/12/2024

Dossier en retour de la CDPME (match non joué) du 21/05/25

La commission neutralise de la rencontre. Match sans enjeu sportif.

29766669 – ST MANDE FC 21 / AC CRETEIL 21 U18 D3.B du 25/05/2025

Lecture de la feuille de match et des courriers des 2 clubs du 25/05/25.

La commission convoque pour sa réunion du 03 juin 2025 à 18h le dirigeant de chaque équipe.

29594829 – SFCCANAVEROIS 21 / CHAMPIGNY PORTUGAIS 21 U18 D3.A du 25/05/25

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre 1er forfait de SFCCANAVEROIS 21. Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

COUPE U18

CHAMPIONNAT U16

COUPE U16

COUPE U16 AMITIE

CHAMPIONNAT U15

COUPE U15

CHAMPIONNAT U14

53139492 – LIMEIL BREVANNES AJ 22 / CHEVILLY LARUE ELAN 22 U14 D4.F du 24/05/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de CHEVILLY LARUE ELAN 22, entraînant le forfait général (article 23.6 des RSG du District). Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

53139491 – NOGENT FC 23 / CHOISY LE ROI AS 24 U14 D4.F du 24/03/2025

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de CHOISY LE ROI AS 24, entraînant le forfait général (article 23.6 des RSG du District). Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

53138003 – US IVRY FOOTBALL 22 / AVENIR SPORTIF ORLY 22 U14 D3.A du 24/05/2025.

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait d' US IVRY FOOTBALL 22. Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

53176815 – THIAIS FC 23 / SUCY FC 21 U14 D3.B du 24/05/2025

Courriel de Sucy FC du 23/05/25.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de SUCY FC 21, entraînant le forfait général (article 23.6 des RSG du District). Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros

COUPE U14 & AMITIE U14

53360400 – THIAIS FC 22 / CHARENTON CAP 24 Coupe amitié U14 du 31/05/2025

Courriel et accords des 2 clubs (via footclub) du 26/05/25, changement de date et d'horaire.

Accord de la commission la rencontre aura lieu le 30/05/2025 à 18h00 au stade Mimoun à THIAIS.

FINALES COUPES DU VAL DE MARNE

auront lieu le 15 juin 2025

au Parc du Tremblay

(Sauf Seniors & Seniors Féminines)



SENIORS VDM

VILLEJUIF US / CHEVILLY LARUE ELAN

Mercredi 04/06/2025 à 20h au stade Léo Lagrange à BONNEUIL S/MARNE

SENIORS AMITIE



½ Finale = VILLEJUIF US 2 / MAISONS ALFORT FC 2 - se joue le 01/06/2025

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, 3 arbitres officiels seront désignés :



L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.



L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.



FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay =

VILLEJUIF US 2 ou MAISONS ALFORT FC 2 / FR LE PERREUX 2

FOOTBALL ENTREPRISE VDM

APSAP E. ROUX 2 / CA VITRY

CDM VDM



½ Finale = CAUDACIENNE ES / MINOTHOS DE BRAGA – se joue le 01/06/2025

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article aux articles 17 et 18 du R.S.G du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, 3 arbitres officiels seront désignés :



L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.



L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.



FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

DESPORTIVA IVRY VIMARANENSES / CAUDACIENNE ES ou MINOTOS DE BRAGA

ANCIENS

DESSPORT. IVRY VIMARANENSES / CSM BONNEUIL

+ 45 ANS

FC BRY / FC CHAMPIGNY

SENIORS FEMININES

VGA ST MAUR FEM / CRETEIL LUSITANOS US

Samedi 14 Juin 2025 à 18h au Stade Chéron à ST MAUR

U15 FEMININES



7 Juin 2025 : ½ Finale

FONTENAY US / VGA ST MAUR FF

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :



L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.



L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.



FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay

FONTENAY US ou VGA ST MAUR FF / THIAIS FFC

U20

IVRY US FOOT / CA VITRY

U18

LUSITANOS US / VILLEJUIF US

U16 VDM

JOINVILLE RC / FONTENAY US

U16 AMITIE

CRETEIL LUSITANOS US 3 / JOINVILLE RC 3

U15



31 MAI 2025 : ½ Finales = CRETEIL LUSITANOS US / FONTENAY US

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :



L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.



L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.



FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay = VILLEJUIF US / CRETEIL LUSITANOS US ou FONTENAY US

U14 VDM

JOINVILLE RC / CHOISY LE ROI AS

U14 AMITIE



31 MAI 2025 : ½ Finales

THIAIS FC 22 / CHARENTON CAP 24 (30/05/25)

CRETEIL LUSITANOS US 2 / VILLIERS ES 2

Article 12 – Arbitres

Conformément à l'article 17 du RSG du District du Val de Marne.

A compter des ¼ de finale, trois arbitres officiels seront désignés :



L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant.



L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.



FINALE le 15 Juin 2025 au Parc du Tremblay